

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.15
WT/DS292/31/Add.15
WT/DS293/31/Add.15
9 avril 2009
(09-1738)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 8 avril 2009 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Ainsi qu'il est indiqué dans le dernier rapport de situation, à la suite de réunions tenues en janvier et février 2009, l'Argentine (WT/DS293/36) et le Canada (WT/DS292/37) sont convenus de proroger une nouvelle fois le délai raisonnable imparti pour la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial de l'OMC (délai raisonnable) jusqu'au 30 juin 2009 et au 1^{er} mai 2009, respectivement.

Les CE sont prêtes à poursuivre leurs discussions constructives avec les trois plaignants dans le but de régler ce différend et les questions connexes.
